

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance extraordinaire du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 18 décembre 2025 à 18h00, à l'Hôtel de ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Yvan Côté, Maire
M. Michel Cordeau, conseiller
M. Guy Robichaud, conseiller
Mme Isabelle Drapeau, conseillère
M. Luc Harvey, directeur général

ABSENCES MOTIVÉES

Mme Jocelyne Boivin, conseillère
M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller
M. Claude Tessier, conseiller

Les membres du conseil présents forment quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Présences et vérification du quorum
3. Acceptation de l'ordre du jour ;
4. Adoption du règlement numéro 2025-309 fixant le taux de la taxe foncière 2026 ;
5. Adoption du règlement numéro 2025-310 concernant l'imposition des tarifs municipaux ainsi que la compensation sur les biens fonds non imposables pour l'année financière 2026 ;
6. Adoption du règlement numéro 2025-312 modifiant le règlement numéro 2018-261 concernant la gestion contractuelle ;
7. Période de questions ;
8. Levée de la séance

1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Yvan Côté souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 18h00.

2.- Présences et vérification du quorum

Une majorité des membres du Conseil étant présents, le quorum est constaté.

3.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que présenté.

CAE2-25-12-18-01 Sur proposition de Mme Isabelle Drapeau, appuyée à l'unanimité, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4.- Adoption du règlement numéro 2025-309 fixant le taux de la taxe foncière 2026

Le Maire, M. Yvan Côté, soumet pour adoption le règlement numéro 2025-309 fixant le taux de la taxe foncière, la date de l'envoi du compte de taxes ainsi que la date des paiements.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement numéro 2025-309 et renoncent à sa lecture.

CAE2-25-12-18-02 Il est proposé par Guy Robichaud et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2025-309, tel que rédigé.

ADOPTÉ

5 Adoption du Règlement numéro 2025-310 concernant l'imposition des tarifs municipaux ainsi que la compensation imposée sur les biens fonds non imposables pour l'année financière 2026

Le Maire, M. Yvan Côté, soumet pour adoption le règlement numéro 2025-310 concernant l'imposition des tarifs municipaux ainsi que la compensation imposée sur les biens fonds non imposables pour l'année financière 2026.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2024-303 et renoncent à sa lecture.

CAE2-25-12-18-03 Il est proposé par Michel Cordeau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2025-310, tel que rédigé.

ADOPTÉ

6- Adoption du règlement numéro 2025-312 modifiant le règlement numéro 2018-261 concernant la gestion contractuelle;

Le Maire, M. Yvan Côté, soumet pour adoption le règlement numéro 2025-312 modifiant le règlement numéro 2018-261 concernant la gestion contractuelle.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement numéro 2025-312 et renoncent à sa lecture.

CA2-25-12-18-04 Sur proposition de Mme Isabelle Drapeau, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le Règlement numéro 2025-312, tel que rédigé.

ADOPTÉ

7.- Période de questions

Pas de question

8.- Levée de la séance

CAE2-25-12-18-05 Sur proposition de Guy Robichaud, est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 18h15.

ADOPTÉ

**Yvan Côté
Maire**

**Luc Harvey
Greffier-trésorier**